



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

2287, avenue Old Orchard, bureau 4
Montréal (Québec) H4A 3A7

Tél. : (514) 524-1970

Montréal, le 21 NOVEMBRE 2022

Madame Catherine Fournier, Mairesse de Longueuil
Hôtel de Ville
4250, Chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Objet : Cri du cœur d'un Cerf de Virginie - Abattage – Mise à jour et solution

Madame,

Il est très décevant de constater tout le débat judiciaire occasionné par l'abattage des Cerfs de Virginie du Parc Michel-Chartrand pour éviter la destruction du système de biodiversité du Parc dans le but d'assurer la survie de ces cerfs qui sont en trop grand nombre. Quel anachronisme? Vous voulez assurer leur survie et vous voulez les abattre; vous ne trouvez pas cela illogique, peu importe toutes les études scientifiques sur le sujet.

Je ne voudrais pas vous faire perdre votre temps, car je sais que vous avez beaucoup de travail à accomplir au cours de votre mandat. Je vais essayer d'être court, précis et concis dans la description de la situation des cerfs de Virginie dans le Parc Michel-Chartrand et de la solution que la SQDA et autres organismes préconisent depuis le début de cette saga pour éviter un abattage inutile des cerfs de Virginie.

- 1) Le 12 novembre 2020, la SQDA demandait à la ville de Longueuil et au MFFPQ de reconsidérer leur décision d'euthanasier ces Cerfs de Virginie qui ont droit à la vie et de les relocaliser. D'ailleurs, plusieurs organismes ont offert leur aide pour éviter l'abattage inutile de ces cerfs. Nous pouvons citer le Groupe Sauvetage Animal Rescue qui était prêt à absorber les frais de capture et de déplacement des cerfs visés par la ville de Longueuil. De plus, le Miller Zoo en Beauce et la Ferme 5 étoiles de Sacré-Cœur sur la Côte Nord étaient prêts à accueillir conjointement tous les cerfs menaçant les écosystèmes et la biodiversité du parc Michel-Chartrand. Enfin, la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton en Montérégie a

été ajoutée à cette liste suite à une décision prise par le conseil municipal en février 2022 et offre aussi l'hospitalité à la soixantaine de bêtes destinés à l'abattage.

- 2) La relocalisation, selon A. Gasse, biologiste au MFFPQ, résulte que 50% des cerfs endormis et transportés dans un autre milieu naturel meurent dans les heures et les jours suivants leur réveil. Cependant, cette constatation ne devrait pas être pris en considération, car cela ne veut pas dire que le travail de relocalisation effectué par le Groupe Sauvetage Animal Rescue, ainsi que la façon dont les cerfs seront accueillis par les organismes d'accueil dans un autre milieu naturel entraîneront des conséquences aussi importantes. Peu importe les résultats de cette relocalisation, les cerfs de Virginie ont le droit de vivre à la place de se faire abattre purement et simplement pour protéger des aires de biodiversité dont ils font partie étant trop nombreux pour assurer leur survie.

Dans ce cas d'abattage des cerfs de Virginie, on utilise le LÉGAL alors que le tout n'est une question que de MORAL. Gandhi mentionnait : On reconnaît la valeur d'un peuple à la façon dont il traite ses animaux. Il est certain que la relocalisation est, et continue d'être la meilleure solution pour régler ce problème de surpopulation des cerfs du Parc Michel-Chartrand de la ville de Longueuil qui a des effets néfastes sur les systèmes de biodiversité du Parc. En 2020, aucune décision n'a été prise et on a gardé l'abattage comme solution finale. Même en 2021, les rapports des Comités d'éthique de l'U de M et de la table de concertation sont arrivés à la même conclusion.

À la fin de 2020, si la ville de Longueuil avait pris la décision de relocaliser 10 Cerfs de Virginie par mois, le problème serait réglé à l'automne 2022 et nous n'aurions pas les mêmes titres dans les médias – L'abattage des cerfs de Virginie. Il n'est pas trop tard pour procéder à la relocalisation des Cerfs de Virginie sur une base mensuelle, mais il faut avoir la volonté politique de le faire et prendre la bonne décision. Nous espérons que cette demande sera considérée à sa juste valeur pour le bien-être animal et la protection de la faune du Québec.

Bonne chance, Madame la Mairesse, car vous allez débiter une nouvelle ère pour la faune du Québec en milieu urbain.

Veillez agréer, Madame, mes salutations cordiales.



Ghislain A. Arsenault

Président

(514) 213-5619